



## « I Wood Create »

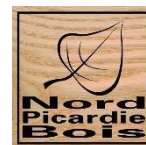
Développement de nouveaux produits  
à base de bois local

Appel à candidatures transfrontalier

### Règlement

Organisé par :

**hout info bois**  
info



**LIGNE BOIS**

OFFICE  
ÉCONOMIQUE  
WALLON | **du BOIS**

Co-financeurs :

Avec  
le soutien de la



Wallonie



Avec le soutien du Fonds Européen de Développement Régional

## Article 1 : Contexte

La sous-valorisation des essences locales, et plus particulièrement des essences feuillues, constitue une problématique centrale de la filière bois ; tant au niveau du territoire belge que du territoire français.

Face à ce constat et afin de soutenir et renforcer l'utilisation de bois d'origine locale, cinq partenaires wallons et français se sont associés dans le cadre du projet européen **ProFilWood**. Le projet est donc le fruit d'une collaboration transfrontalière entre Nord Picardie Bois, Hout Info Bois, l'Office économique wallon du bois, Ligne Bois et Valeur Bois.

Par le soutien aux entreprises de la transformation bois dans l'identification d'opportunités de marché pour les produits à base de bois locaux, l'aide à l'innovation et à la recherche dans la filière bois, la rencontre et la création de partenariats interrégionaux et inter-filières ou encore la valorisation de projets à base de bois locaux, les partenaires du projet ProFilWood souhaitent apporter des solutions concrètes aux problématiques rencontrées et créer ainsi des débouchés économiques cohérents.

Le projet ProFilWood, initié depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2016, émane du programme européen INTERREG V France-Wallonie-Vlaanderen. Il est financé par le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER), la Région wallonne, la Région Hauts-de-France, la Région Grand Est et les partenaires du projet.

## Article 2 : Objet de l'appel à candidatures

L'activité « I Wood Create » repose sur la mise en relation d'entreprises de la filière bois (scieurs, menuisiers, ébénistes, constructeurs, etc.) et de designers professionnels avec pour principal objectif de soutenir le développement de nouveaux produits à base de bois d'origine locale.

Cette activité est réalisée dans le but de :

- ✓ Favoriser la **rencontre transfrontalière** entre designers et entreprises du secteur bois ;
- ✓ Mettre en œuvre des **collaborations innovantes et durables** ;
- ✓ Soutenir l'émergence de **nouveaux produits** à base de bois **feuillu ou résineux local** ;
- ✓ Nourrir et appuyer le **savoir-faire local** ;
- ✓ Offrir de **nouvelles opportunités de marché** aux entreprises valorisant des essences indigènes.

Plus concrètement, plusieurs entreprises de transformation du bois seront mises en relation avec des designers professionnels et accompagnés, à l'aide d'organismes partenaires spécialisés en design, dans le but de **concevoir un produit** ou une gamme à base de bois d'origine locale, d'**améliorer un produit existant** (design, ergonomie, matériau, etc.) par la valorisation d'essences indigènes ou, plus largement, d'**intégrer le design à la stratégie** de développement et de commercialisation de l'entreprise.

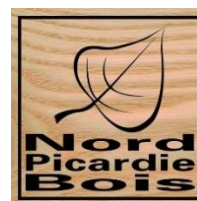
Les produits à concevoir ou améliorer peuvent être issus d'une réflexion conjointe de l'entreprise et du designer, d'idées ou de projets à tout stade de développement ou encore d'ébauches déjà conceptualisées. L'accompagnement de chaque entreprise pourra donc prendre plusieurs formes, selon ses besoins et contraintes. Aux termes de l'activité, les produits ou projets aboutis seront valorisés à travers la mise en œuvre d'une exposition itinérante en Wallonie et en Région Hauts-de-France dans le but d'accroître leur visibilité ainsi que celle des entreprises et des designers participants.

## Article 3 : Organismes

### 1. Opérateurs du projet ProFilWood

**Nord Picardie Bois** (France) : [www.bois-et-vous.fr](http://www.bois-et-vous.fr)

Interprofession de la filière forêt en Région Hauts-de-France, Nord Picardie a pour objet de fédérer et d'accompagner l'ensemble des acteurs de la filière forêt bois, de l'amont à l'aval de la filière. Elle accompagne propriétaires forestiers privés et publics, exploitants forestiers, coopératives forestières, experts forestiers, scieurs, menuisiers, charpentiers, constructeurs bois, ébénistes, agenceurs, papetiers, emballeurs, pépiniéristes, etc.



Ses axes prioritaires de travail sont liés au contrat de filière et au Master Plan filière forêt bois signé avec le Conseil Régional Hauts-de-France :

- ✓ Mieux connaître et maîtriser l'utilisation de la ressource mobilisable à l'échelle du territoire ;
- ✓ Améliorer la durabilité de la gestion forestière, la disponibilité en bois local et la qualité de l'exploitation des bois aujourd'hui et demain ;
- ✓ Accompagner la création et le développement d'entreprises régionales en vue de la structuration de filières courtes ;
- ✓ Favoriser l'évolution des emplois, des métiers et le développement des compétences ;
- ✓ Développer des solutions techniques et technologiques innovantes et fiables.

**Hout Info Bois** (Belgique) : [www.houtinfo Bois.be](http://www.houtinfo Bois.be)

Hout Info Bois est un organisme belge d'information technique et de promotion valorisant le bois et son utilisation dans la construction. Par le biais de publications, de formations, de conférences, Hout Info Bois accompagne les architectes, les professionnels du bois, les designers et le grand public qui souhaitent des informations générales ou plus techniques sur le bois.



Hout Info Bois renseigne et informe le public sur la filière forêt-bois et ses activités, les essences de bois locales (caractéristiques, propriétés mécaniques, utilisations, etc.). Des informations techniques sur les systèmes constructifs, les normes, les questions de performance énergétique du bois dans la construction, et des logiciels de calcul sont également disponibles sur son site, afin de mettre des ressources techniques sur l'ingénierie bois à disposition des architectes et professionnels.

Hout Info Bois organise également des cycles de formations pratiques permettant aux prescripteurs bois et aux professionnels de la construction bois d'acquérir les gestes techniques adéquats et une approche appropriée lors de la conception et de la réalisation d'ouvrage en bois.

**Ligne Bois** (Belgique) : [www.lignebois.be](http://www.lignebois.be)

Ligne Bois est un organisme d'information, de promotion et d'animation de la filière construction-bois wallonne, qui a pour mission de valoriser l'usage du bois dans la construction.



Son rôle est d'informer les professionnels, les prescripteurs, les administrations et les particuliers sur les atouts du bois, et de les encourager à en faire usage dans leurs projets de construction et d'aménagement. Afin de promouvoir les différentes techniques de mise en œuvre de ce matériau,

Ligne Bois développe diverses animations : visites d'entreprises et de projets immobiliers, conférences thématiques, dossiers et articles de presse, carnets d'architecture, formations, etc.

Ligne Bois est également un regroupement professionnel qui recense des bureaux d'architecture, bureaux d'études et entreprises spécialisées issues de la filière bois-construction. A cet égard, l'asbl veille à accroître la visibilité de ses affiliés, à faire connaître leurs compétences et à favoriser les échanges entre professionnels.

**L'Office économique wallon du bois** (Belgique) : [www.oewb.be](http://www.oewb.be)  
Opérationnel depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, L'Office économique wallon du bois a été constitué par le Gouvernement wallon avec pour mission essentielle de créer les conditions propices au développement économique et à la création d'emplois dans la filière bois en Wallonie.



Il est chargé d'élaborer une stratégie de développement de la valorisation et de l'usage du bois, dans une optique de maximisation de la valeur ajoutée générée par les entreprises wallonnes. Il doit piloter les actions que cette stratégie réclame en assurant une affectation consensuelle de la ressource. Il est l'interface entre le Gouvernement wallon et la filière bois.

## 2. Organismes partenaires

**Projet TRIPOD II** (France – Wallonie – Vlaanderen) : [www.tripod-design.eu](http://www.tripod-design.eu)

Le projet Tripod II (Transregional Project for Innovation and Promotion Of Design) a pour objectif de structurer et renforcer un écosystème du design transfrontalier qui permettra de développer et de diffuser une méthodologie d'accompagnement de PME/PMI souhaitant développer leur compétitivité sur des projets d'innovation, en utilisant le design comme levier de création de valeur.



Réunissant des acteurs économiques flamands, wallons et français, le projet TRIPOD II veut soutenir le développement de projets innovants et faciliter les collaborations transfrontalières afin de mettre en lumière de nouvelles opportunités de développement économique sur la zone transfrontalière.

**Wallonie Design** (Belgique) : [www.walloniedesign.be](http://www.walloniedesign.be)

Wallonie Design est un organisme de promotion du design au sein des entreprises wallonnes. Il sensibilise, informe, guide, connecte et valorise les entrepreneurs et les designers pour faire de l'intégration du design un outil de développement économique, culturel et social.



WALLONIE DESIGN

Wallonie Design agit en tant que trait d'union entre les entreprises et les designers et encourage les entreprises à accroître leur développement et leur position par l'apport du design et pousse les designers à développer leurs activités aux services des entreprises et leurs propres projets.

L'asbl est soutenue par la Wallonie, le FEDER, le FSE, l'Europe, Creative Wallonia et le département de la Culture de la Province de Liège.

Elle est également opérateur du projet Tripod II.

**Lille-design** (France) : [www.lille-design.com](http://www.lille-design.com)

Lille-design est une plateforme de développement par le design au service de l'économie et du territoire. Elle a pour objectifs de faire évoluer durablement les pratiques du design au sein des entreprises, d'accompagner les collectivités et entreprises dans leurs projets et les designers dans le développement de leurs activités. Lille-design s'engage auprès de ces acteurs à faire connaître les enjeux du design et à mieux les intégrer comme outil de leur développement.



Lille-design est opérateur et chef de file du projet européen TRIPOD II.

## Article 4 : Candidats

Le présent appel à candidatures s'adresse à toute entreprise de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> transformation du bois (scieries, menuiseries, ébénisteries, charpenteries, entreprises de la construction bois, etc.) et à tout indépendant œuvrant à la transformation et la valorisation du bois.

Le candidat est l'auteur de la candidature. Il peut se présenter seul ou sous forme d'association de plusieurs partenaires répondant aux mêmes critères d'éligibilité que le candidat seul. Dans le cas d'une association, une seule personne en sera le représentant et l'ensemble des partenaires seront identifiés dans le dossier de candidature.

Un candidat ne peut présenter qu'un seul dossier.

Le candidat doit avoir son siège social situé en :

- Région des Hauts-de-France (Aisne, Nord, Pas-de-Calais, Somme, Oise) pour la France ;
- Province de Hainaut, Namur ou Luxembourg pour la Belgique.

## Article 5 : Dossier de candidature

Le dossier de candidature complété et ses éventuelles annexes clairement identifiées sont à envoyer **avant le Lundi 04 Juin 2018** par voie postale ou par courrier électronique, **avec comme objet « Candidature – ProFilWood – I Wood Create »**, à l'une des adresses suivantes :

- **Clément Messias – Nord Picardie Bois**  
34B Rue Emile Zola  
59650 Villeneuve-d'Ascq (France)

Ou à l'adresse mail suivante : [clement.messias@nord-picardie-bois.com](mailto:clement.messias@nord-picardie-bois.com)

- **Basile Houters – Hout Info Bois**  
163 Rue Royale  
1210 Bruxelles (Belgique)

Ou à l'adresse mail suivante : [bh@bois.be](mailto:bh@bois.be)

Le dossier de candidature et le règlement sont téléchargeables sur le site [www.profilwood.eu](http://www.profilwood.eu).

Les organisateurs se réservent la possibilité d'affiner le dossier par un entretien complémentaire.

La candidature est gratuite.

## Article 6 : Critères de recevabilité

L'entreprise candidate doit soutenir un projet en faveur de l'utilisation de bois local.

L'entreprise candidate doit respecter les règles suivantes :

- Avoir son siège social dans la zone décrite à l'article 4 ;
- Être à jour dans ses cotisations fiscales et sociales ;
- Ne pas faire l'objet d'un redressement judiciaire ;
- Ne pas faire l'objet de poursuites administratives ou pénales ;

En participant à cet appel à candidatures, le candidat s'engage sur l'honneur à respecter ces conditions et l'ensemble du présent règlement. Après sélection des entreprises, il sera demandé aux candidats retenus de prouver le respect de ces conditions.

La candidature doit être pilotée par l'auteur de projet, seul ou en association.

Le candidat se tient à disposition des opérateurs pour répondre à toute demande d'informations complémentaires.

## Article 7 : Critères de sélection

Toute entreprise candidate sera rencontrée par nos partenaires du projet Tripod II dans le but d'effectuer un diagnostic d'orientation (présentation de l'entreprise, fonctions, position concurrentielle, besoins, etc.).

Ce processus a pour principal objectif de comprendre l'entreprise et sa position sur le marché et d'identifier les éventuels projets, attentes, exigences, besoins et contraintes propres à l'entreprise candidate. Il constitue une base solide et essentielle pour l'identification de designers répondant adéquatement aux spécificités et projets du candidat.

La sélection des entreprises sera ensuite réalisée sur base de ce diagnostic d'orientation et des critères suivants :

- **Valorisation de bois issu de feuillus ou de résineux d'origine transrégionale (25 points)**  
Condition obligatoire pour participer à l'activité « I Wood Create » et dont la cotation repose sur la part de bois local intégrée au projet ou l'importance de la valorisation de bois d'origine locale.
- **Capacité de l'entreprise à assurer la viabilité technique et économique à long terme du produit ou du projet (20 points)**  
Critère de sélection dont la cotation repose sur la capacité et l'envie de l'entreprise d'assurer la durabilité commerciale du projet ou du produit élaboré et son caractère reproductible. Les projets visant la production d'une pièce unique haut de gamme seront écartés.

- **Originalité de la collaboration** (10 points)  
Critère de sélection dont la cotation repose sur le caractère nouveau et original issu de la collaboration de l'entreprise avec un designer.
- **Qualité et contenu du dossier de candidature** (15 points)  
Critère de sélection dont la cotation repose sur l'attention et les précisions apportées par les candidats à la rédaction du dossier de candidature et à la clarté des explications y figurant.

Les entreprises non sélectionnées ne bénéficieront pas de l'accompagnement ultérieur prévu dans le cadre du projet ProFilWood (Article 9) mais seront invités à valoriser et poursuivre leur démarche « design » auprès des organismes et projet partenaires.

Les entreprises retenues, quant à elles, seront orientées vers plusieurs designers susceptibles de répondre adéquatement à leurs spécificités, besoins et objectifs et seront ensuite amenées à sélectionner l'un d'entre eux pour entamer leur collaboration.

## Article 8 : Jury

Le jury de sélection est constitué d'un membre de chaque organisateur en charge de l'activité (Nord Picardie Bois, Hout Info Bois, Office économique wallon du bois, Ligne Bois).

Le jury se réserve le droit de demander l'avis d'experts extérieurs (TRIPOD II, etc.)

Le jury se réserve le droit de demander des informations complémentaires à chaque candidat.

Le jury est tenu à la confidentialité sur le contenu des dossiers de candidature.

## Article 9 : Accompagnement et promotion

Les entreprises sélectionnées bénéficieront d'un accompagnement personnalisé dans la conduite de leur projet de conception ou d'amélioration de produit(s). Les mesures d'accompagnement suivantes seront mises en œuvre par les organisateurs de l'activité et soutenues par les organismes partenaires :

- Introduction des entreprises à la démarche design ;
- Diagnostic d'orientation de l'entreprise ;
- Mise en relation avec des designers professionnels adéquats sur base du diagnostic ;
- Aide à la rédaction de cahier des charges, convention, etc. ;
- Présence lors des phases de rencontre entre l'entreprise et le designer ;
- Fixation d'un calendrier et de réunions de coordination (lancement, fin et mi-parcours) ;
- Organisation d'expositions itinérantes, rédaction de publications, actions de promotion valorisant les entreprises, les designers et les produits conçus.

Les entreprises accompagnées bénéficieront donc largement d'une visibilité et d'une promotion accrues, notamment par le biais des expositions, des publications et des autres actions menées dans le cadre du projet ProFilWood (site internet, salons, brochures, conférences, expositions, etc.) et par la communication externe des opérateurs du projet.

## Article 10 : Obligations des candidats

### a. Finalité du produit ou projet et critères de conception

Dans le but de répondre aux objectifs spécifiques du projet ProFilWood, le projet construit dans le cadre de la collaboration entre l'entreprise et le designer devra suivre plusieurs lignes directrices :

- ✓ Produit(s) ou projet valorisant le bois issu d'essences feuillues ou résineuses régionales ;
- ✓ Reproductibilité et/ou industrialisation du produit ;
- ✓ Faisabilité et viabilité économique et technique à long terme du produit ou du projet ;
- ✓ Intégration de l'identité de l'entreprise ;
- ✓ Vocation commerciale attractive du produit ou du projet.

En répondant au présent appel, le candidat s'engage à respecter ces critères.

### b. Prototypes

Dans le but d'assurer la promotion des produits conçus ou améliorés dans le cadre, notamment, d'expositions prévues par le projet ProFilWood, l'entreprise s'engage à fournir gratuitement deux prototypes ou maquettes (en fonction du projet) aux partenaires du projet. Ces prototypes ne seront utilisés qu'à des fins promotionnelles (expositions, événements, communication, etc.). Ils ne pourront être vendus ou cédés sans l'accord de l'entreprise et seront retournés à l'entreprise en fin de projet ProFilWood (octobre 2020).

### c. Contrat « Entreprise – designer »

Dans le but d'assurer le bon déroulement du processus de conception, l'entreprise et le designer s'engagent à signer un contrat reprenant l'ensemble des termes liant les deux parties. Ces termes (financiers, commerciaux, etc.) auront préalablement été discutés, négociés et acceptés par l'entreprise et le designer. Aucun élément précis (type de rémunération, etc.) n'est exigé par le projet ProFilWood.

### d. Descriptif des démarches de promotion

L'exposition itinérante s'appuiera sur la présentation d'un prototype du produit et sur divers panneaux explicatifs, affiches et visuels dans le but de promouvoir les entreprises et les designers participants ainsi que les produits issus de ces collaborations.

A cette fin, l'entreprise sélectionnée s'engage à fournir, en plus des prototypes susmentionnés, un descriptif des démarches propres aux différentes phases de travail (conception, essais, prototypage, etc.), des détails techniques spécifiques, des plans et photos ou tout autre support visuel représentatif. Une fiche d'encodage sera prévue à cet effet. L'entreprise autorise les organisateurs à diffuser ces informations et celles issues du dossier de candidature et du diagnostic d'orientation à des fins promotionnelles ou autres pour une durée illimitée et sans limite territoriale.

L'auteur du projet conserve la propriété intellectuelle de son œuvre.

L'auteur du projet doit s'assurer que les documents, textes, photos et tout autre information fournis puissent être publiés et diffusés. Si nécessaire, il veillera à en demander l'autorisation auprès de leur(s) propriétaire(s) (copyright).



## e. Calendrier de l'activité

Le candidat s'engage à respecter les délais et le planning prévus au calendrier présenté au point 11.

Cette planification peut cependant être sujette à d'éventuelles modifications en fonction de l'état d'avancement de l'activité. Les partenaires du projet ProFilWood ne pourront être tenus responsables des éventuelles modifications survenues ni des conséquences en découlant.

## Article 11 : Calendrier

Lancement de l'appel à candidatures : Mardi 03 Avril 2018

Clôture des candidatures : Lundi 04 Juin 2018

Diagnostic d'orientation des entreprises : Juin - Août 2018

Comité de sélection des entreprises : Septembre 2018

Clôture de la phase de conception et réalisation de l'exposition : Premier et second semestre 2019

## Article 12 : Langue

La langue choisie pour la présentation du dossier de candidature est le français.

## Article 13 : Annulation

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'appel à candidatures, en tout ou en partie, si le nombre de participants est jugé insuffisant ou en cas de force majeure.

## Article 14 : Litiges et recours

Tout litige entre un participant et les organisateurs se résoudra à l'amiable, par une médiation ou par un arbitrage accepté par les deux parties.

Les organisateurs ne devront payer aucune indemnité même en cas d'arbitrage en leur défaveur.

## Article 15 : Informations complémentaires

Si vous souhaitez obtenir des informations plus détaillées sur l'appel à candidatures ou sur l'activité « Wood Create », veuillez visiter notre site internet : [www.profilwood.eu](http://www.profilwood.eu)

Ou prendre contact avec les organisateurs de l'activité :

- **Clément Messias – Nord Picardie Bois**  
[clement.messias@nord-picardie-bois.com](mailto:clement.messias@nord-picardie-bois.com)  
+ 33 (0)3 20 91 32 49
- **Basile Houters – Hout Info Bois**  
[bh@bois.be](mailto:bh@bois.be)  
+32 (0)2 219 27 43